

Le 4 avril 2016

PROCÈS-VERBAL de la sept cent vingtième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Alain Gilbert, Luc Prud'homme, Marc Louis-Seize, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

ABSENT : Monsieur le conseiller Martin Proulx

2016-04-596 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que modifié par le Secrétaire-trésorier.

ITEM RETIRÉS

9.12 Autorisation d'une dépense pour le remplacement d'une enseigne « Bienvenue à L'Ange-Gardien »

Adoptée à l'unanimité

2016-04-597 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2016-04-598 Acceptation du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 14 mars 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 mars 2016 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2016-04-599 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 616 219.24 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-16-03, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

		351 085.92 \$
SOUS-TOTAL		351 085.92 \$
LOCATION CRÉDIT		
TOYOTA TUNDRA 2012 - Parcs		438.81 \$
TOYOTA PRIUS 2013 - Hygiène du milieu et parcs		395.92 \$
HONDA CRV 2014 - Urbanisme		361.28 \$
FORD F150 2013 (Yves)		456.75 \$
FORD 250 2012 (Voirie)		738.92 \$
F150 2015 (Raymond)		630.92 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 (Incendie)		575.06 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)		363.21 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)		363.69 \$
MRC DES COLLINES		122 873.00 \$
ASS GREAT WEST (Février)		11 810.50 \$
ESSO (Février)		4 961.46 \$
SALAIRE DU		
	25 févr. 2016	13 510.04 \$
	3 mars 2016	13 391.72 \$
	10 mars 2016	13 376.99 \$
	17 mars 2016	13 809.12 \$
REMISE PROVINCIALE (Février)		35 900.55 \$
REMISE FÉDÉRALE (Février)		15 328.83 \$
	SOUS-TOTAL	600 372.69 \$
	CONSEIL (Mars)	8 234.52 \$
	POMPIERS (Février)	5 849.93 \$
	PR (Février)	1 762.10 \$
TOTAL		616 219.24 \$

Adoptée à la majorité

AVIS DE MOTION - Règlement 2016-010 modifiant les règlements 98-002 et 98-004

Le conseiller **Sébastien Renaud**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2016-010 modifiant le règlement 98-002 sur les dispositions déclaratoires, les permis et les certificats et le règlement 98-004 relatif au lotissement afin :

1. De permettre aux propriétaires de terrains situés en bordure de chemins privés et publics non conformes aux règlements de lotissement et de construction des chemins de pouvoir se construire une seule résidence sur leur terrain à moins qu'une entente soit conclue entre le promoteur, la municipalité et les propriétaires situés le long du chemin sur la cession de terrain et sur le financement nécessaire en vue de rendre conforme le chemin au règlement de lotissement et au règlement de construction de chemins;
2. D'autoriser tout avant-projet de lotissement visant la construction de chemins se raccordant à des chemins privés ou publics existants non conformes seulement si une entente portant sur la cession de terrains et sur le financement nécessaire en vue de rendre ces chemins existants conformes au règlement de lotissement et au règlement de construction de chemins est conclue entre le promoteur, la municipalité et les propriétaires situés le long desdits chemins;

3. D'autoriser tout prolongement de chemins privés ou publics existants et non conformes seulement si une entente portant sur la cession de terrains et sur le financement nécessaire en vue de rendre ces chemins existants conformes au règlement de lotissement et au règlement de construction de chemins est conclue entre le promoteur, la municipalité et les propriétaires situés le long desdits chemins.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art 445 C.M.)

2016-04-600 Adoption du règlement numéro 2016-008 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 366 200 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le Règlement 2016-008 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 366 200 \$

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usage tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2016-04-601 Adoption du projet de règlement numéro 2016-009 – Règlement modifiant le règlement no. 98-002 sur les dispositions déclaratoires, les permis et certificats et le règlement 98-003 relatif au zonage afin d'encadrer les travaux de remblai et de déblai

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 2016-009 modifiant le règlement no. 98-002 sur les dispositions déclaratoires, les permis et certificats et le règlement 98-003 relatif au zonage afin d'encadrer les travaux de remblai et de déblai

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages, tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2016-04-602 Adoption du règlement numéro 2016-007 concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le Règlement 2016-007 concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usage tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2016-04-603 Demande de dérogation mineure (Lots 5 177 158, ch. James Mc Faul)

ATTENDU QUE l'avant-projet de lotissement de ce projet domiciliaire compte de nombreux milieux humides;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure ne crée pas de préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE dans sa résolution 2016-03-585 adoptée le 7 mars dernier, ce Conseil a approuvé les modifications proposées pour ledit projet et qu'il y a lieu d'autoriser officiellement les dérogations mineures demandées ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU que ce conseil approuve les dérogations mineures suivantes relatives au projet domiciliaire du chemin James McFaul :

- De réduire la marge relative à la bande riveraine de 15 à 10 mètres pour tous les lots du projet lorsque la pente est inférieure à 30 % et que la hauteur du talus est inférieure à 5 mètres;
- De réduire la marge de recul avant de 12 à 9 mètres pour l'ensemble des lots du projet domiciliaire afin d'assurer une homogénéité et d'accroître la superficie constructible dans la cour avant;
- Et de permettre que le coin nord-ouest du garage déjà construit sur le lot 5 177 158 puisse être localisé à 10 mètres et plus de la ligne naturelle des hautes eaux
- la ligne latérale mitoyenne des terrains # 15 et # 16 a été déplacée vers le nord permettant ainsi d'augmenter la partie constructible du lot # 16 dans sa partie avant et ainsi, d'y réduire le caractère dérogatoire de la largeur du même lot dans sa cour avant pour la porter à 30 mètres;

Adoptée à la majorité

2016-04-604 Approbation d'un avant-projet de lotissement (développement M.A.L., ch. Melvie)

ATTENDU QU'un promoteur a récemment déposé un avant-projet contenant sept (7) lots à des fins résidentielles et la construction d'un chemin sur une distance de 110 mètres à partir du chemin Melvie sur les lots 3 299 623, 3 382 231, 3 382 563, 3 415 483 et 3 382 284 Ptie;

ATTENDU QU'une compensation en argent sera versée pour la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé ce dossier et recommande au conseil municipal d'approuver l'avant-projet de lotissement proposé par Les Développements M.A.L. Inc. sous certaines conditions telles que formulées dans la résolution CCU-2016-012 adoptée le 14 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve l'avant-projet de lotissement déposé par les Développements M.A.L. Inc visant la construction d'un chemin d'une longueur de 110 mètres débouchant sur le chemin Melvie pour y lotir 7 terrains à des fins résidentielles tel qu'il apparaît sur le plan préparé par Daniel Handfield, arpenteur-géomètre, le 24 février 2016 sous la minute 19 292 et de mandater le maire ainsi que le directeur général à signer un éventuel protocole d'entente à cette fin, et ce, aux conditions suivantes :

1. Que le promoteur s'engage à respecter tous les règlements municipaux en vigueur, notamment, l'obligation de produire une attestation signée par un ingénieur ou un technologue montrant que chacun des lots de l'avant-projet sont aptes à recevoir une

installation septique conforme, l'obligation de respecter le règlement 2015-004 portant sur la construction des chemins et l'obligation d'obtenir s'il y a lieu, un certificat d'autorisation pour procéder à l'excavation du sol sous le niveau de la nappe phréatique;

2. Qu'un réajustement mineur soit apporté au niveau de la cartographie des milieux humides afin de s'assurer de faire correspondre davantage la limite des différentes délimitations cartographiques des milieux humides.

Adoptée à la majorité

2016-04-605 Nomination de M. Pierre Pharand au comité d'environnement

ATTENDU QUE deux sièges à être occupés par des citoyens sont actuellement vacants au sein du comité d'environnement;

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Pharand a manifesté de l'intérêt pour faire partie du comité et qu'il possède des connaissances intéressantes pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce conseil remercie Monsieur Pierre Pharand et qu'il approuve sa nomination au sein du comité d'environnement de la municipalité.

Adoptée à la majorité

2016-04-606 Demande de poste satellite du service de sécurité publique de la MRC des Collines

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-L'Outaouais étudie présentement la possibilité d'agrandir le poste du service de sécurité publique de la MRC situé dans la Municipalité de La Pêche ;

ATTENDU QUE le service de sécurité publique de la MRC des Collines offre un excellent service sur l'ensemble du territoire de la MRC incluant L'Ange-Gardien mais que l'emplacement actuel du poste engendre énormément de temps de déplacement pour les patrouilles affectées au secteur est de la MRC ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de L'Ange-Gardien considère que l'établissement d'un poste de police satellite sur son territoire permettrait de réduire considérablement les temps de déplacement des patrouilles affectées à L'Ange-Gardien tout en améliorant le sentiment de sécurité des Angloises et Anglois ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil demande à la MRC des Collines-de-L'Outaouais d'étudier l'opportunité d'établir dans la municipalité de L'Ange-Gardien un poste satellite du service de sécurité publique ;

DE PLUS, ce Conseil s'engage à collaborer avec la MRC dans l'identification d'un terrain propice à l'établissement dudit poste satellite sur son territoire et au besoin à faciliter les démarches d'acquisition du dit terrain.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-607 Autorisation d'inscription d'une mauvaise créance

ATTENDU QUE suite à un bris de barrage de castors survenu le 21 octobre 2014, une facture (numéro 112) au montant de 5 972.65 \$ avait été produite à la compagnie 4364589 Canada Inc. au soin de monsieur Pascal Audet;

ATTENDU QUE suivant la réception de cette facture, monsieur Audet a pris des procédures légales contre la M.R.C. des Collines de l'Outaouais laquelle a perdu la cause devant la Cour Municipale;

ATTENDU QUE la facture numéro 112 demeure toujours en suspend et qu'il est plus que probable qu'elle ne soit jamais remboursée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur général à inscrire dans les mauvaises créances la facture numéro 112 au montant de 5 972.65 \$ produite à la compagnie 4364589 Canada Inc. au soin de monsieur Pascal Audet le 5 janvier 2015 ainsi que tous intérêts s'y rapportant.

Adoptée à la majorité

2016-04-608 Location d'un camion pour le service des travaux publics

ATTENDU QUE des appels d'offres ont été réalisés quant à la location d'un camion F 250 pour le service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la location d'un camion F 250, 2016, incluant les équipements de déneigement inscrits au devis, pour une période de 48 mois, le tout auprès de Mont-Bleu Ford et au montant mensuel de 917.19 \$ toutes taxes incluses.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que ce Conseil autorise le directeur général à signer tous les documents requis à la réalisation du contrat de location.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste 02-32000-515 soit Voirie-Location de véhicule

Adoptée à la majorité

2016-04-609 Octroi d'un contrat pour asphalte plané

ATTENDU QUE des appels d'offres publics ont été réalisés quant à l'achat et la livraison d'asphalte plané;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise un contrat d'achat d'environ 11 000 tonnes d'asphalte plané auprès du plus bas soumissionnaire conforme soit Pavage Coco, le tout pour un montant de 20.25\$ la tonne livrée au 545 chemin Deschênes et au montant de 20. \$ la tonne livrée au 870 chemin Donaldson toutes taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris à même la taxe d'accise sur l'essence pour les chemins Farnand, Clemenhausen et Lauzon (20 000 \$) et, à même le règlement d'emprunt 2015-009 pour les chemins Deschênes et Lauzon (30 500 \$)

Adoptée à la majorité

2016-04-610 Autorisation de déplacement de glissière-chemin Portelance

ATTENDU QUE le MTQ exige un déplacement de glissière sur le chemin Portelance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 3 000 \$ pour le déplacement d'une glissière sur le chemin Portelance, le tout principalement pour des raisons de sécurité lors du déneigement.

Adoptée à la majorité

2016-04-611 Installation de 4 nouveaux lampadaires

ATTENDU QUE ce Conseil autorise annuellement l'installation de nouveaux lampadaires sur son territoire et que 4 lampadaires sont prévus au budget 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense maximale de 4 500 \$ pour l'achat et l'installation de quatre (4) nouveaux lampadaires, et ce, pour les chemins Charron, Clément, Patterson et Mary.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2017.

Adoptée à la majorité

2016-04-612 Appels d'offres, achat et installation de glissières sur les chemins River et Lamarche

ATTENDU QUE l'achat et l'installation de glissières sont prévus au budget 2016 pour les chemins River et Lamarche;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise les appels d'offres ainsi qu'une dépense de 30 000\$ pour l'achat et la pose de glissières sur les chemins River et Lamarche.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds spécial pour l'entretien des chemins.

Adoptée à la majorité

2016-04-613 Nomination à un poste de col bleu – journalier préposé à l'embellissement et à l'entretien des équipements de parc

ATTENDU QU'un poste de col bleu – journalier préposé à l'embellissement et à l'entretien des équipements de parc est actuellement vacant ;

ATTENDU QUE ledit poste a été affiché à l'interne et qu'une seule candidature a été reçue, laquelle répond aux exigences du poste ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la nomination de monsieur David Trépanier au poste de col bleu – journalier préposé à l’embellissement et à l’entretien des équipements de parc, saisonnier.

La rémunération de monsieur Trépanier sera établie en fonction de la grille salariale des employés cols bleus et cols blancs comprise dans la convention collective en vigueur.

Adoptée à la majorité

2016-04-614 Autorisation d’une dépense pour l’installation de fenêtres sur les comptoirs de réception

ATTENDU QU’en raison du va-et-vient dans le hall d’entrée de la mairie occasionné par les fréquentes locations de salles, les employés affectés à la réception tant à l’administration qu’à l’urbanisme se plaignent depuis un certain temps d’être dérangés par le bruit ;

ATTENDU QUE diverses solutions ont été envisagées et que la meilleure option semble être d’installer des fenêtres coulissantes sur les deux comptoirs de réception ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 6 810.54 \$ taxes incluses pour la fourniture et l’installation de 2 fenêtres de guichet coulissantes à 4 panneaux de 71” X 45½” pour les comptoirs de réception de la mairie.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur une période de 5 ans à compter de 2017.

Adoptée à la majorité

2016-04-615 Autorisation d’une dépense pour le remplacement de deux tablettes électroniques

ATTENDU QUE les tablettes électroniques de deux membres du conseil doivent être remplacées ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 1602 \$ plus taxes pour l’achat de deux tablettes électroniques iPad pro 9, 32 Go d’Apple.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 03-60000-000 « affectation aux activités d’investissements ».

DE PLUS, afin de pourvoir à la présente dépense, ce Conseil autorise le virement budgétaire suivant : le poste 03-60000-000 « affectation aux activités d’investissements » est augmenté de 1 600 \$ et le poste 02-19000-998 « imprévus » est diminué de même montant.

Adoptée à la majorité

2016-04-616 Félicitations au nouveau président de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées

ATTENDU QUE monsieur Éric Antoine, citoyen de L’Ange-Gardien, a récemment été élu au poste de président de la Commission scolaire au Cœur des Vallées (CSCV) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil félicite monsieur Éric Antoine pour son élection au poste de président de la CSCV et lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-617 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h30.

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général